

Le 19 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 19 janvier 2015, à 19h30 à l'hôtel de ville.

01. Mot de bienvenue

Le maire Daniel Coutu demande de prendre un moment de réflexion, souhaite la bienvenue.

02. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Laurent Marcotte, David Guévin, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Une vingtaine de contribuables sont présents à cette séance.

Monsieur Germain Houle, président de la Société St-Jean-Baptiste de la section locale de Saint-Léonard-d'Aston ainsi que quelques membres de la section sont présents pour souligner la journée du drapeau québécois qui aura lieu le 21 janvier 2015. Une invitation est faite pour assister à la réunion annuelle, qui aura lieu le 15 février prochain, au sous-sol de l'église.

03. Adoption de l'ordre du jour
01-01-2015

Il est proposé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,
Appuyé par le conseiller *Laurent Marcotte*,
Et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

04. Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2014
02-01-2015

Les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances spéciales tenues durant le mois de décembre, ayant été transmis et reçus par les membres du conseil municipal, avant le début de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller *David Guévin*,
Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,
Et résolu unanimement par le conseil,

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances spéciales du mois de décembre et ce sans lecture avec la correction suivante :

P-4457 au point 18 – il faudrait ajouter au dernier paragraphe : ...dans le but de protéger le dessous de l'enseigne, question de sécurité.

05. Adoption des comptes payés et à payer
03-01-2015

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,
Appuyé par la conseillère *Diane Paquette*,
Et résolu unanimement par le conseil

QUE le Conseil municipal adopte la liste des comptes présentés à la séance régulière du 19 janvier 2015, au montant de **80 205.03\$**.

Ministre des Finances	33.00 \$	Balance due sur frais contestation Domaine Vincent	5637
Agence du revenu du Canada	178.60 \$	Pénalité versement tardif sur remise novembre 2014	5638
Financière Banque Nationale	1 353.75 \$	Remb. int. régl. 2003-03, 2007-04 2e, 2009-06	5639
TOTAL	1 565.35 \$		

Liste des prélèvements bancaires

Cogeco Câble Québec s.e.n.c.	151.60 \$	Téléphones Hôtel de Ville, Aqueduc
Hydro-Québec	8 052.52 \$	Électricité édifices municipaux
Pages jaunes	17.37 \$	Parution annuaire
Télébec	413.86 \$	Téléphones certains édifices municipaux
Télus Mobilité	38.57 \$	Cellulaire de garde
Pétroles Sonic	911.47 \$	Essence voirie et incendie décembre et janvier
Total payé:	9 585.39 \$	

SALAIRES DES ÉLUS POUR LE MOIS DE JANVIER 2015 :

Total payé: 3 687.08 \$

SALAIRES DES POMPIERS POUR LE MOIS DE JANVIER 2015 :

Total payé:

SALAIRES DE LA SEMAINE SE TERMINANT LE 20 DÉCEMBRE 2014 :

Salaires payés	5 345.14 \$	Tous les employés
Ministre du Revenu	1 758.86 \$	Contribution de la semaine
Receveur général	791.74 \$	Contribution de la semaine
CSST	133.80 \$	
CÉLI ou REER	172.50 \$	
Total payé:	8 202.04 \$	

SALAIRES DE LA SEMAINE SE TERMINANT LE 27 DÉCEMBRE 2014 :

Salaires payés	5 041.05 \$	Tous les employés
Ministre du Revenu	1 839.14 \$	Contribution de la semaine
Receveur général	835.89 \$	Contribution de la semaine
CSST	131.48 \$	
CÉLI ou REER	172.50 \$	
Total payé:	8 020.06 \$	

SALAIRES DE LA SEMAINE SE TERMINANT LE 3 JANVIER 2015 :

Salaires payés	4 834.60 \$	Tous les employés
Ministre du Revenu	2 128.41 \$	Contribution de la semaine
Receveur général	901.17 \$	Contribution de la semaine
CSST	195.81 \$	
CÉLI ou REER	172.50 \$	
Total payé:	8 232.49 \$	

SALAIRES DE LA SEMAINE SE TERMINANT LE 10 JANVIER 2015 :

Salaires payés	4 703.88 \$	Tous les employés
Ministre du Revenu	1 708.27 \$	Contribution de la semaine
Receveur général	771.61 \$	Contribution de la semaine
CSST	118.33 \$	
CÉLI ou REER	172.50 \$	
Total payé:	7 474.59 \$	

Total salaires payés 35 616.26 \$

TOTAL PARTIE 1 : 46 767.00 \$

**Liste des comptes à payer
pour approbation à la session ordinaire du 19 janvier 2015**

Factures du 18 décembre au 31 décembre 2014

Alie, Denis	100.00 \$	Manteau réfléchissant (170.71 \$)	5640
Beaudry Morin	133.66 \$	Javel 12%	5641
Béliveau pièces et accessoires	318.37 \$	Batterie Unité de commandement	5642
Boisvert et fils électriciens inc.	818.63 \$	Réparation 8 poteaux	5643
Bonichoix Lavoie	57.36 \$	Achat rencontre des fêtes/employés	5644
Chauffage P. Gosselin	1 799.72 \$	Diesel	5645
Cyrenne, Raymond	1 391.20 \$	Chargement de neige/dépôt du 11 au 18 déc. 2014	5646
Déneigement Forest & Fils	338.03 \$	Déneigement édifices municipaux 14 au 20 décembre 2014	5647
Groupe CLR	96.61 \$	Réparation paget 018TEP1631-CP200	5648
Laboratoires Environex	248.63 \$	Analyse eau potable/usée	5649
Linéaire, infographie inc.	638.11 \$	Épinglettes (500)	5650
Location Yvalain	87.43 \$	Enlever pneu rétrocaveuse, clignotants Freight 97	5651
Pompes industrielles Launier	5 665.95 \$	Réparation pompe Flygt égout	5652
Postes Canada	143.53 \$	Journal l'En-Train décembre 2014	5653
Québec Linge Co.		75.76 \$ (utilisation du crédit) - Nettoyage survêtements, tapis hôtel de ville et bibliothèque	
Robitaille équipements	646.16 \$	Couteau sur aile de côté pour Freight 2010	5654
*Cimco	21 315.70 \$	Remplacer et programmer 2 nouvelles drives, Démantèlement et réparations 3 pompes Réparations fuites ammoniac Frais transport Cylindres	5655
SOUS-TOTAL PARTIE 2 :	12 483.39 \$		

Factures du 1^{er} janvier au 19 janvier 2015

Association des chefs en sécurité incendie du Québec	272.49 \$	Cotisation 2015	5656
Canadien National	924.00 \$	Entretien 3 passages à niveau	5657
Centre Richard-Lebeau	2 874.38 \$	Frais mensuel janvier 2015	5658
Chauffage P. Gosselin	4 121.65 \$	Diesel, huile chauffage Hôtel de ville	5659
Commission scolaire La Riveraine	737.52 \$	Remboursement taxes scolaires et liaison réseau fibre optique garage municipal	5660
Cyrenne, Raymond	1 264.73 \$	Chargement de neige/dépôt du 4-5-9-11 janvier 2015	5661
*Danovar inc.	4 599.00 \$	Réparation pompe poste Principal rue Dauth	5662
Déneigement Forest & Fils inc.	1 098.59 \$	Déneigement édifices municipaux 2 au 9 janvier 2015	5663
*Dijitec inc.	190.75 \$	Contrat serv. photocopieur du 18/01/2015 au 18/04/2015	5664
Digital postage on command	2 000.00 \$	Recharge timbreuse	5665
Équipements J. A.	922.47 \$	Vitre porte tracteur Kubota	5666

Fonds d'information sur le territoire	28.00 \$	Mutations décembre 2014	5667
Garage Clément Croteau	38.81 \$	Taradène John Deere	5668
*Garage Yvalain	103.48 \$	Embouts pour tracteur John Deere	5669
Groupe CLR	366.54 \$	Pagelettes et répétitrice	5670
Javel Bois-Francs inc.	27.61 \$	Javel 12 % (Application d'un crédit)	5671
J.M. Doucet inc.	85.78 \$	Ford : Panneau acrylique Assainissement : Robinet, manchon, mamelon	5672
Location Yvalain	122.16 \$	Disques à couper	5673
*Mégaburo	25.60 \$	Agendas, surligneurs, stylos, index	5674
*Ministre du Revenu du Québec	680.25 \$	Pénalités/Intérêts sur remises novembre 2014	5675
Québec Linge Co.		151.52 \$ (utilisation du crédit) - Nettoyage survêtements, tapis hôtel de ville et bibliothèque	
Société de l'assurance automobile du Québec	54.50 \$	Vignettes d'entretien préventif pour camions voirie et incendie	5676
Wilson & Lafleur inc.	69.83 \$	Code civil du Québec 2015	5677
Wolters Kluwer	346.50 \$	Code municipalités, lois principales et complémentaires - feuilles mobiles 2015	5678
SOUS-TOTAL PARTIE 3 :	20 954.64 \$		
TOTAL PARTIE 1, 2 ET 3 :	80 205.03 \$		

Certificat de crédits suffisants :

Je, *Carmelle L. Dupuis*, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a les crédits suffisants pour payer les comptes présentés à la session ordinaire, tenue le 19 janvier 2015, au montant de **80 205.03\$**.

Carmelle L. Dupuis
Directrice générale/secrétaire-trésorière

06. Correspondance

1. Gouvernement du Canada

2. Gouvernement du Québec

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : Avis de dépôt au cadastre, pour Construction Dany Lefebvre inc. (rue Fleury) et Agricereau inc. (rang du Moulin-Rouge).

Société d'habitation : Révision budgétaire 2014, OMH.

Ministère de la Justice : Émission de l'état de collocation (Guy Comeau et Ferme Marcotte).

MAMOT : Un nouveau délai expirant le 29 février 2016 nous est accordé afin d'adopter les règlements devant assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, entré en vigueur le 19 mai 2011.

3. FQM, ADMQ, UMQ, MMQ, COMBEQ, etc.

UMQ : Invitation à adhérer à l'Union des municipalités du Québec.

COMBEQ : - Édition 2015 du prix honorifique Naturas-COMBEQ.
- Congrès 2015 - 20^e anniversaire - 16, 17, 18 avril.

MMQ : - Plani-Conseil MMQ 2015 (agenda).
- Accusé de réception d'un avis de réclamation pour la perte survenue le 15 septembre 2014

4. MRC Nicolet-Yamaska

5. Municipalités

6. Organismes locaux et autres

Hydro-Québec : Installation sans frais de compteur de nouvelle génération (Hôtel de ville, caserne, puit 10^e Rang, garage municipal).

Leblanc, Boudreau, Comeau inc. : États financiers du Centre Richard-Lebeau au 30 juin 2014.

Desjardins entreprises : Renouvellement de notre entente de tarification aux mêmes conditions jusqu'au 30 décembre 2015.

7. Correspondances diverses

Dijitec – SBM : Augmentation possible des coûts d'entretien.

Belhumeur syndics inc. : Avis de renonciation d'un bien immeuble, Louis-David Lottinville.

Carrières PCM inc. : Nomination de Pierre Lyonnais au titre de directeur général.

Énergie Valero inc. : A retenu les services d'une firme d'évaluation professionnelle indépendant afin d'établir une valeur équitable du pipeline.

Postes Canada : Changements de tarifs postaux en vigueur le 12 janvier 2015.

8. Contribuables

9. Demande d'appui, contribution et invitation

Club de motoneiges du Centre-du-Québec : Demande de don dans le cadre de la 6^e randonnée pour la Fondation du cancer du sein qui aura lieu le 31 janvier 2015.

10. Offres de services

Enseignes Laviolette : Impression numérique grand format.

Koolie groupe conseil : Spécialiste de l'empreinte collective.

CIMA+ : Services intégrés pour la réalisation de Plans d'intervention.

Les Services exp inc. : Ont toute l'expertise et tous les professionnels et techniciens nécessaires pour nous aider à satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires concernant l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans tous les édifices. (*Tout bâtiment construit avant le 15 février 1990 doit être inspecté afin de localiser les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante*)

07. Rapport des comités et des activités du mois

Aucun comité durant la période des fêtes.

08. Avis de motion afin d'adopter le règlement numéro 2015-01 Subvention à la construction résidentielle abrogeant le règlement #2014-01

AVIS

AVIS de motion est donné par la conseillère *Maude Lemire-Comeau* à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2015-01 relatif à la subvention à la construction résidentielle, abrogeant le règlement #2014-01, sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil pour adoption.

09. Avis de motion afin d'adopter le règlement numéro 2015-02 concernant les nuisances sur son territoire en modifiant l'article 2 du règlement 2014-04 relatif au bruit

AVIS

AVIS de motion est donné par le conseiller *Jean-Claude Guévin* à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2015-02 concernant les nuisances sur son territoire en modifiant l'article 2 du règlement 2014-04 relatif au bruit, sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil pour adoption.

10. Adoption du règlement numéro 2014-08 afin de fixer les taux de taxes applicables ainsi qu'aux gens inscrits au crédit MAPAQ pour l'exercice financier 2015 et les conditions de perception

04-01-2015

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère *Diane Paquette* lors de la session spéciale du conseil tenue le 17 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *David Guévin*,

Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,

Et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal statue et décrète le présent règlement comme suit :

Article 1- Taux de taxes sur la valeur foncière 2015

- Taxe foncière générale	0.5772 \$	par 100 \$ d'évaluation
- Taxe de police	0.0386 \$	par 100 \$ d'évaluation
- Taxe – Règlement 2005-05	0.1013 \$	par 100 \$ d'évaluation

Article 2- Taux de taxes applicables au crédit MAPAQ sur la valeur agricole 2015

- Taxe foncière générale	0.5772 \$	par 100 \$ d'évaluation
- Taxe de police	0.0386 \$	par 100 \$ d'évaluation
- Taxe – Règlement 2005-05	0.1013 \$	par 100 \$ d'évaluation

Article 3- Compensation pour services municipaux 2015

En conformité avec l'article 205.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, une compensation pour services municipaux peut être imposée aux immeubles exemptés de taxes selon l'article 204, paragraphe 10 de la Loi sur la Fiscalité municipale,

Cette compensation est fixée au taux en vigueur selon les articles 4, 5 et 6 du présent règlement. Le taux est de 0.4082 \$/100 \$ d'évaluation.

Les immeubles visés sont la Ludolettre et la Maison des jeunes L'Eau-Vent.

Article 4- Tarifs pour les règlements d'emprunts

Les tarifs pour les règlements d'emprunts numéros: 2003-03, 2005-07, 2007-04, 2009-06, 2010-03, 2010-06 et 2012-07 seront déterminés par les échéances d'intérêts et de capital à rembourser pendant l'année 2015 pour les secteurs concernés seulement.

- Règlement 2003-03	758.70 \$	de l'unité
- Règlement 2005-07	43.10 \$	du mètre linéaire
	2.63 \$	par unité desservie par l'aqueduc et égout
- Règlement 2007-04	53.92 \$	du mètre linéaire
	6.67 \$	par unité desservie par l'aqueduc et égout
- Règlement 2009-06	295.26 \$	par unité d'évaluation du secteur
	369.07 \$	1.25 du coût d'évaluation / par terrain vacant
- Règlement 2010-03	25.00 \$	par unité d'évaluation sur tout le territoire de la municipalité
- Règlement 2012-07	33.56 \$	du mètre linéaire (Secteur Deslandes)
	29.98 \$	du mètre linéaire (Secteur Berco)
	4.24 \$	par unité desservie par l'aqueduc et égout moins de ceux déjà facturés par ce règlement

Article 5- Remboursement de capital et intérêts à la Société québécoise d'assainissement des eaux

Cette taxe est perçue sur une base unitaire pour les unités longeant le réseau d'égout.

Une unité est définie comme suit: une maison unifamiliale, un logement, un commerce, une industrie, un terrain vacant cadastré et bâtissable.

Tarif unitaire	14.82 \$
----------------	----------

Pour une résidence de personnes âgées ayant des chambres : un minimum 6 chambres = 6 logements et à chaque 3 chambres supplémentaires = 1 logement et on arrondit le nombre au plus haut.

Article 6- Tarifs pour les services

Les tarifs pour les services sont chargés par unité desservie.

Une unité se définit comme suit: une maison unifamiliale, un logement, un commerce, une industrie.

Pour une résidence de personnes âgées ayant des chambres : un minimum 6 chambres = 6 logements et à chaque 3 chambres supplémentaires = 1 logement et on arrondit le nombre au plus haut.

- <u>Services de police par la Sûreté du Québec :</u>	Tarif unitaire	71.78 \$
- <u>Service d'aqueduc :</u>	Tarif unitaire	159.11 \$
- <u>Tarif pour les gicleurs:</u>	Tarif par service	50.00 \$
- <u>Tarif pour le service d'égout :</u>	Tarif unitaire	34.97 \$
- <u>Tarif pour le traitement des eaux usées :</u>	Tarif unitaire	78.96 \$
- <u>Tarifs pour le service de cueillette, transport et enfouissement des ordures :</u>		

Service annuel: maison, logement, commerce, industrie, chalet habité ou utilisé peu importe le nombre de mois pendant l'année.

Tarif annuel par unité 90.00 \$

- Tarif pour la récupération :

Tarif annuel par unité 35.00 \$

- Tarif pour les services du secrétariat :

Photocopie lettre et légale	0.35 \$ des deux côtés 0.70 \$
11x17	0.70 \$ des deux côtés 1.40 \$
Rapport d'événement	5.00 \$
Rapport financier	2.25 \$
Liste électorale	0.01 \$ par nom
Chèque retourné	10.00 \$
Envoi recommandé	10.00 \$
Location de la salle	25.00 \$ par location/jour ou soir
	35.00 \$ par location/jour et soir

Article 7- Taux d'intérêts sur les arrérages

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pour-cent (10 %).

Un contribuable qui effectue son premier versement après l'échéance fixée, ne perd pas son droit au deuxième versement ni au troisième versement.

Article 8- Paiement par versement

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique quand le solde est égal ou inférieur à 300 \$. Les comptes de taxes dont le solde excède 300.00 \$ peuvent être payés en trois (3) versements et incluent le total de toutes les taxes.

Article 9- Date de versement

En conformité avec l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale, la date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte.

Le deuxième versement devient exigible 90 jours suivant l'échéance du premier versement.

Le troisième versement devient exigible 90 jours suivant l'échéance du deuxième versement.

Article 10- Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde de ce versement devient immédiatement exigible.

Article 11- Abrogation

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur ayant pour objet de fixer les taux de taxation et le mode de perception.

Article 12- Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Coutu, maire

*Carmelle L. Dupuis,
Directrice générale/secrétaire-trésorière*

11. Prise en considération des soumissions pour la vérification comptable des années financières 2014-2015-2016 et mandats spéciaux MTQ

05-01-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a été en appel d'offres, par invitation, pour la vérification comptable des années 2014-2015-2016 et les mandats spéciaux MTQ ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les soumissions suivantes et l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 15 janvier 2015, à 11h avec le maire et une conseillère ainsi que la directrice générale :

Raymond Chabot Grant Thornton	10 347.75\$ /2014, avec 30 écritures de régularisations 10 635.19\$ /2015, avec 30 écritures de régularisations 10 922.63\$ /2016, avec 30 écritures de régularisations 977.29\$ /an pour mandat MTQ 126.47\$ /heure pour autres travaux
Roy Desrochers Lambert sencrl	8 117.38\$ /2014, avec 30 écritures de régularisations 8 835.83\$ /2015, avec 30 écritures de régularisations 9 077.28\$ /2016, avec 30 écritures de régularisations 339.18\$ /an pour mandat MTQ 103.48\$ /heure pour autres travaux 2014 105.78\$ /heure pour autres travaux 2015 108.08\$ /heure pour autres travaux 2016
Deloitte sencrl	10 232.77\$ /2014, avec 11 écritures de régularisations 10 462.72\$ /2015, avec 11 écritures de régularisations 10 692.67\$ /2016, avec 11 écritures de régularisations 862.31\$/an pour mandat MTQ 86.23\$ /heure pour autres travaux

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Diane Paquette*,

Appuyé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER la soumission après analyse pour la conformité soit **Roy Desrochers Lambert sencrl**, pour la vérification comptable de 2014-2015-2016 et pour mandats spéciaux MTQ, sous réserve de vérification de la conformité.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire «*Comptabilité et vérification*» - 02 130 00 413.

12. Autorisation de paiement pour les contrats d'entretien et de soutien aux applications avec PG Solutions et Logiciels Première Ligne pour l'année 2015 – Montant de 7 479.11\$

06-01-2015

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien & soutien des applications municipales pour l'année 2015 s'élève à 5 975.00 \$ plus taxes avec PG Solutions inc. ;

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien & soutien des applications incendie pour l'année 2015 s'élève à 530.00 \$ plus taxes avec Logiciels Première Ligne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,

Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,

Et résolu unanimement par le conseil,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER le coût des contrats s'élevant à un montant de 7 479.11\$ taxes incluses à P.G. Solutions inc. et à Logiciels Première Ligne, pour le contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2015.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire «*Contrat de soutien – progiciel*» - 02 130 00 414.

13. Corporation de Transport adapté Grand Tronc – Contribution 2015 – Montant de 7 386\$
07-01-2015

CONSIDÉRANT que par sa résolution #262-11-2014 la municipalité acceptait le budget 2015 déposé par la Corporation de Transport adapté Grand Tronc ainsi que la contribution annuelle au montant de 7 386.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Mario Laplante*,

Appuyé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,

Et résolu unanimement

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement de 7 386.00\$ pour la contribution annuelle 2015 à la Corporation de Transport adapté Grand Tronc.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire «*Transport adapté Grand Tronc*» - 02 370 01 951.

14. Autorisation de paiement pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2015 – Association des directeurs municipaux du Québec – Montant de 735.75\$
08-01-2015

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec a fait parvenir le renouvellement de la cotisation annuelle 2015 pour la directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Léonard d'Aston, au montant de 735.75\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,

Appuyé par la conseillère *Diane Paquette*,

Et résolu unanimement par le conseil,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement de 735.75\$ pour la cotisation annuelle 2015 à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire «*Cotisations -Associations, abonnement*» - 02 190 00 494.

15. Autorisation de paiement pour le renouvellement de l'entente 2015 – Jocelyne et

Christian Houle, Élevage de chiens – Montant de 344.95\$
09-01-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu le renouvellement de l'entente 2015 de Jocelyne et Christian Houle, Élevage de chiens de Saint-Rosaire ;

CONSIDÉRANT que la contribution pour l'année 2015 est de 25\$ par mois, représentant un montant annuel de 300\$, plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,

Appuyé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE RENOUELER l'entente 2015 avec Jocelyne et Christian Houle, Élevage de chiens de Saint-Rosaire pour une contribution annuelle de 344.95\$ taxes incluses.

QUE la contribution devra être payée en deux versements soit le premier en janvier 2015 et le deuxième versement soit en juillet 2015.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire «Services – S.P.A. (Animour)» - 02 293 00 451.

16. Autorisation de paiement pour le renouvellement d'assurances pour l'année 2015 – Groupe Ultima inc. – Montant de 78 343.00\$
10-01-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a renouvelé sa police d'assurances pour l'année 2015, au montant de 78 343\$ taxes incluses, avec Pagé Matteau associés (Groupe Ultima inc.) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,

Appuyé par le conseiller *David Guévin*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE DÉBOURSER un montant de 78 343\$ taxes incluses, à Groupe Ultima inc. pour le renouvellement d'assurances, pour l'année 2015.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires assurances 2015.

17. Autorisation de paiement pour remboursement des taxes foncières pour l'année 2014 – 9255-1860 Québec inc. (Promatrice) – Montant de 4 168.32\$
11-01-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston avait par sa résolution numéro 28-02-2012, accordé à monsieur Jean-Martin Chauvette, un congé de taxes municipales pour 3 ans, pour son entreprise situé au 300A, rue Carter ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,

Appuyé par le conseiller *David Guévin*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement à 9255-1860 Québec inc. (monsieur Jean-Martin Chauvette) pour le remboursement des taxes foncières 2014, au montant de 4 168.32\$, pour la dernière année.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire «Remboursement de taxes» - 02 190 00 999.

18. Période de questions (10 minutes)

Début : 20 h 02

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 09

19. Adoption des dépenses incompressibles pour 2015
12-01-2015

Il est proposé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,
Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,
Et résolu unanimement

QUE les membres du conseil adoptent la liste des dépenses incompressibles telle que présentée par la secrétaire-trésorière.

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANT
SALAIRES ET DÉDUCTIONS	
Rémunération des élus	29 507.00 \$
Allocation de dépenses	14 739.00 \$
Déductions à la source	2 790.00 \$
Salaires des employés	485 466.00 \$
Déductions à la source	61 130.00 \$
FRAIS ADMINISTRATIFS	
Poste et Journal l'En-Train	13 610.00 \$
Téléphone	13 800.00 \$
Assurances	83 460.00 \$
Fournitures de bureau	5 500.00 \$
Frais de banque	50.00 \$
Quote-part MRC	191 314.00 \$
Immatriculations	11 800.00 \$
POLICE	170 126.00 \$
ORDURES	136 265.00 \$
HUILE À CHAUFFAGE	11 400.00 \$
ÉLECTRICITÉ	89 900.00 \$
INTÉRÊTS SUR EMPRUNT	199 043.00 \$
CAPITAL SUR EMPRUNT	722 100.00 \$
	<hr/>
	2 241 000.00 \$

20. Remboursement de la subvention à la construction selon le règlement #2011-01
13-01-2015

Appuyé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER la Fédération des Clubs de motoneiges des Érables à circuler sur distance de 350 mètres sur la route Bureau afin de traverser le chemin de fer.

QUE cette autorisation sera valide tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas annulée par un ou l'autre des parties.

23. Lettre demandant l'autorisation de prolonger le droit de passage sur le rang des Martin de 900 mètres – Monsieur Réal Lafond du Club QUAD Centre-du-Québec

16-01-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une lettre de monsieur Réal Lafond du Club QUAD Centre-du-Québec demandant l'autorisation de prolonger le droit de passage sur le rang des Martin de 900 mètres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Mario Laplante*,

Appuyé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER de prolonger le droit de passage sur le rang des Martin pour une distance de 900 mètres.

24. Résolution afin d'autoriser monsieur Donald Brideau, inspecteur en bâtiment, à signer une transaction civile et pour mandater Bélanger Sauvé, sncrl, pour faire homologuer cette transaction civile

17-01-2015

CONSIDÉRANT la résolution 267-11-2014 ;

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure a été transmise aux propriétaires du 8, rue des Cèdres ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont indiqué qu'ils sont disposés à s'engager à exécuter les travaux requis et qu'ils acceptent de signer une transaction civile ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du texte du document de transaction civile ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Diane Paquette*,

Appuyé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,

Et résolu unanimement par le conseil,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER monsieur Donald Brideau, inspecteur en bâtiment, à signer pour et au nom de la Municipalité, le document de transaction civile, à y apporter les modifications qu'il jugera nécessaires et généralement, à faire le nécessaire.

DE MANDATER le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., pour faire homologuer la transaction civile.

25. Autorisation de paiement pour le 2^e décompte qui est le paiement de la retenue de 5% pour les travaux d'aménagement extérieur de la bibliothèque – Marc-André Paysager – Montant de 823.11\$

18-01-2015

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 278-09-2013, la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston avait accordé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Marc-André Paysagiste inc. de St-Germain-de-Grantham, au montant de **15 638.95\$** taxes incluses, pour les travaux d'aménagement phase I de la bibliothèque.

CONSIDÉRANT que la municipalité avait reçu un premier décompte de l'ingénieur, monsieur François Pothier, au montant de 12 886.15\$ plus taxes représentant 100% dudit mandat ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un deuxième décompte de l'ingénieur, monsieur François Pothier, au montant de 715.90\$ plus taxes, représentant 5% de retenue ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,

Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE DÉBOURSER à la firme Marc-André Paysagiste inc. un montant de 823.11\$ taxes incluses pour le 5% de retenue pour les travaux d'aménagement du terrain de la bibliothèque municipale phase I, selon les recommandations de monsieur François Pothier, ingénieur.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire «Entretien et réparation - Bibliothèque» - 02 702 30 522.

26. Varia :

a) Résolution afin d'engager pour des services professionnels en droit – Madame Guylaine Boisvert, avocate

19-01-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une offre de services de madame Guylaine Boisvert, avocate, pour des services professionnels en droit ;

CONSIDÉRANT que l'offre datée du 28 octobre 2014 est :

A) Renseignements par voie téléphonique et vérification de documents ou clauses par courriel

3 heures/année	475.00\$ + taxes/an
6 heures/année	900.00\$ + taxes/an

B) **Pour services juridiques (autres que ceux inclus dans A)**

175.00\$/heure + taxes (frais d'ouverture de dossier 25\$ ou 50\$ selon l'ampleur du dossier, frais de kilométrage 0,45\$/km)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Diane Paquette*,

Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ENGAGER madame Guylaine Boisvert, avocate pour des services professionnels en droit avec les conditions inscrites dans l'offre de services du 28 octobre 2014 ainsi que l'option de 6 heures/année de renseignements par voie téléphonique et vérification de documents ou clauses par courriel.

b) **Résolution afin de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique – MRC Nicolet-Yamaska**

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

c) **Dossier autorisation et signalisation des passages des motoneiges 20 -01-2015**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une lettre de monsieur Jean Thibault, président du Club de motoneige du Centre-du-Québec, demandant de vérifier la signalisation autorisant le passage des motoneiges sur les rues Lauzière, Ouellet et Principale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,

Appuyé par le conseiller *Mario Laplante*,

Et résolu unanimement par le conseil

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil demandent à l'inspecteur monsieur Serge Auger de faire la vérification et procéder à l'installation de la signalisation adéquate.

QU'une lettre sera envoyée à la Sûreté du Québec demandant d'être tolérant d'ici l'installation de la nouvelle signalisation.

27. **Période de questions (10 minutes)**

Début : **20 h 39**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : **21 h 01**

28. **Levée de l'assemblée**

21 -01-2015

Il est proposé par le conseiller *Laurent Marcotte*,

Appuyé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,

Et résolu unanimement

DE LEVER la séance à 21 h 02.

Daniel Coutu, maire

Carmelle L. Dupuis
Secrétaire-trésorière